

## Objet : Restrictions d'entrée relatives au coronavirus COVID-19

Chères citoyennes suisses,  
Chers citoyens suisses,

Sur la base des nouvelles directives du ministère de la santé israélien, je voudrais vous informer des développements suivants :

Afin d'empêcher la propagation du virus, les autorités israéliennes ont introduit des restrictions d'entrée pour les voyageurs en provenance des pays touchés, dont la Suisse.

Les ressortissants non israéliens et les voyageurs non résidents qui ont séjourné en Suisse, en Allemagne, en France, en Autriche, en Italie et dans d'autres pays concernés au cours des 14 jours précédant leur arrivée, ne seront pas autorisés à entrer en Israël, à moins de pouvoir prouver qu'ils peuvent être immédiatement mis en quarantaine dans un domicile privé.

Les citoyens israéliens ainsi que les personnes résidant en Israël qui ont séjourné dans l'un des pays susmentionnés au cours des 14 derniers jours avant leur entrée en Israël sont obligés de se mettre en quarantaine dans un domicile privé pendant 14 jours après leur entrée.

**D'autres mesures ont également été ordonnées. Pour plus d'informations sur les restrictions d'entrée et les règlements de quarantaine, nous vous renvoyons au [site web du ministère](#) israélien de la santé.**

La ligne d'assistance téléphonique du ministère israélien de la santé +972 (0)8-6241010 est disponible de 08:00 à 21:00 (heure d'Israël) pour les questions concernant le nouveau coronavirus.

Au niveau fédéral, [l'Office fédéral de la santé publique OFSP](#) informe la population sur le nouveau coronavirus.

Les **conseils aux voyageurs du DFAE** fournissent aux voyageurs une base pour préparer leur voyage en les informant des risques possibles et en leur recommandant certaines mesures de précaution. Ils complètent d'autres sources d'information : [Conseils aux voyageurs pour Israël, focus sur le nouveau coronavirus \(2019-nCoV\)](#)

[L'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) fournit des recommandations générales.

Pour toute question concernant **les vols et les voyages**, veuillez contacter la compagnie aérienne ou le voyageur concerné.

La ligne d'assistance téléphonique du DFAE est également disponible **pour les questions urgentes non médicales** (Tél. +41 800 24-7-365 / +41 58 465 33 33). Toutefois, [la Helpline téléphonique du DFAE](#) ne peut pas répondre à des questions spécifiques sur les restrictions d'entrée en Israël.

En cas d'incertitude, nous sommes à votre disposition pendant les heures d'ouverture (+972 3 546 44 55 / [telaviv@eda.admin.ch](mailto:telaviv@eda.admin.ch).)

Bien à vous,

Anne-Lise Cattin Hennin  
Chargée d'affaires a. i.